

BRIEC

- enquête au 12

- presbytère, chapelle

Briec

Langolay

- état de Briec

un

voissale

j'ignore

allures

néo a cette

ou fix mille

la descente

canon, est

La Diagon

commenceaux

la révolution

Dr.

ombre mil

mil sept

mine, Jean

ont cinquante

quatre

it j'au cer

me en mil

le de Langolay

de Crohamet

laque

ovennier a

vietarier

marvel

mené a

mune et

is ent

27/Janv

commune de Brillet et canton de même nom.

- 1° Saint Pierre l'apôtre est le patron de cette Eglise paroissiale
 - 2° je ne puis répondre positivement à cet article par ce que j'ignore la population des trois cy-devant universales Landulat, quillinen, Treffles et de la cy-devant paroisse de Landvarange, annexées à cette commune. on m'assure que le nombre d'âmes est d'environ six mille
 - 3° cinq prêtres curés sont absolument nécessaires pour la desserte de cette commune.
 - 4° monseigneur l'archevêque de Langres, curé de ce canton, est jusqu'ici le seul vicaire désigné
 - 5° je demande pour premier vicaire de cette commune, m^r Landiacon pour secondaires, m^r Corvée, les deux actuellement vicaires commensaux, m^r vergos, originaire de plouyartel d'aulan, prêtre, avant la révolution, en cette paroisse, et tels autres qu'on voudroit m'envoyer.
 - 6° je me nomme Michel Tynen, né en Brillet le quatre décembre mil sept cent quarante trois, promu au sacerdoce en mars mil sept cent soixante neuf. de mes deux confrères, l'un se nomme Jean Landiacon, né en Brillet le vingt sept décembre mil sept cent cinquante huit, promu au sacerdoce le premier août mil sept cent quatre vingt six. le second, Jacques Corvée, né à Dinault le huit janvier mil sept cent cinquante six, promu au sacerdoce à pâques en mil sept cent quatre vingt un.
 - 7° il n'y a dans ce canton d'autre universale conservée que celle de Langres et m^r Carion qui en est le desservant en à son poste.
 - 8° il y a dans cette commune trois chapelles domestiques, 1° de Grohamet 2° de Trémerville 3° de Trégain. on désireroit que m^r l'évêque demandât au gouvernement la conservation de la première aux termes de l'article 44 des lois organiques. les paroissiens des deux autres font absent. on ne doute pas que m^r Trémerville ne désire la même aux mêmes termes.
- cette année, moi, m^rs Landiacon et Corvée, nous avons commencé à prêcher pendant ce saint temps de carême, dans cette commune et en celle de edern.
- dans la suite, je crois que les deux mêmes communes doivent

être réunies pour la même station. —

faute de voir le 27 fev. 1804 = m: Tymen curé
de l'anton de voir *TR* —



Commune de Brice, et carton de même nom

outre la paroissiale, de douze Eglises, il en reste neuf autres dans cette commune, venues dans un état de décadence et de fureté convenables, savoir celles 1.º de Landudal. 2.º de quillinn, les deux succursales de l'cy-devant paroisse de Brice. 3.º de Trefles succursale du foudit Landrévarzel. 4.º de la-magdelene, chapelle du même Landrévarzel. 5.º de saint-veree. 6.º de sainte-ceile. 7.º de saint-egaree. Les trois chapelles du dit Brice. ces sept Eglises sont disponibles. 8.º de Landrévarzel (x) cy-devant paroissiale. 9.º de saint-sebastien. (xx) chapelle de Brice.

De ces neuf Eglises il est utile de demander au gouvernement la disposition de sept, savoir de celles 1.º de Landudal (xxx) 2.º de quillinn. 3.º de Trefles. 4.º de Landrévarzel. 5.º de sainte-ceile. 6.º de saint-veree. 7.º de saint-sebastien, pour procurer l'instruction des enfants et la messe les dimanches aux fidèles, parce qu'un grand nombre des habitants de ces sept sections sont très éloignés de l'Eglise paroissiale.

Les deux chapelles de la-magdelene et de saint-egaree, ne sont pas fort éloignées de cette Eglise de Brice, mais il seroit utile de demander la conservation de la dernière, parce que les deux jours de pardons qui s'y célèbrent, il y tombe beaucoup d'offrandes, qui servent à subvenir aux grandes réparations de l'Eglise paroissiale, dont tous les rentes ont été vendues.

x : Brice : l'Eglise paroissiale de Landrévarzel a été supprimée et annexée à la commune de Brice. L'Eglise, le presbytère et ses dépendances, ont été vendus. quatre paroissiens les ont achetés, adressede les remettre à la disposition du prêtre qui aura fait la deserte comme cy-devant. Les réparations tant de l'Eglise que du presbytère, ont été faites aux frais communs des cy-devant paroissiens. un vergat d'ex-veilleur, en a joui pendant son séjour à Landrévarzel. Les mêmes paroissiens sont disposés à

Remboursen le prix du dernier auct. Les acheteurs y consentirent,
pourvu que l'andrevierge soit érigé en succursale. en tous cas
ces acheteurs offrent de livrer l'église pour la célébration du
culte catholique.

xx vi: cette chapelle a été vendue, mais l'acheteur a écrit qu'il
voulait s'en dédire, sans rien rejeter du prix de son auct.

xxx vi: la conservation de cette succursale est d'autant plus nécessaire
que les habitants sont entièrement séparés du reste de la commune
par un grand ruisseau très souvent intraversable. = fait à Orvieu
le 27 fev: 1804 =

= vi: Tynnen curé  =
du canton de Orvieu

Le Gougay
maire

Benoit
adjoint



Brice

V

- 1 j'ai un presbytère appartenant à la commune
- 2 il est en bonne réparation

Larigolenn

- 1 Les habitants ont acheté une maison pour servir de presbytère; un le desservant l'habite
- 2 elle manque d'un plancher.

Brice

Les chapelles inscrites de cette paroisse sont celles

- 1 de notre Dame de quillenn
- 2 de saint Tugdual { cy devant succursale de Brice
- 3 de sainte ~~Marie~~ céile
- 4 de saint véné
- 5 de trefles cy devant succursale de Landrévarzel
- 6 de la may d'allen
- 7 de saint Egarvel
- 8 de notre Dame du peuple
- 9 de saint roventin

Les quatre premières sont nécessaires au culte

Les 5^e, 6^e et 7^e 4 sont très utiles.

ces sept sont dans un état de décadence

Les 8^e et 9^e sont bien délabrées et ne sont ni nécessaires ni utiles au culte =

Larigolenn

à Larigolenn il ne reste d'autre église inscrite que la

communale = m. Tymen cure
de Brice



Bleu.

Quimper , le 7 Juin 1814.



SON EXCELLENCE le Ministre de l'intérieur et des cultes me demande , Monsieur , de lui adresser un état des biens et revenus des Fabriques des Paroisses. Je vous prie de me faire parvenir , le plutôt possible , les renseignemens demandés dans la forme du Modèle de l'autre part.

MM. les Curés de canton voudront bien se charger de me fournir les mêmes renseignemens , pour les succursales vacantes dans leurs cantons respectifs.

Son Excellence m'invite à lui envoyer sans retard ce travail.

Je n'ai pas besoin , Monsieur , de vous exhorter à correspondre , avec promptitude , aux vœux bienfaisantes du Gouvernement paternel sous lequel la providence vient de nous replacer.

Je vous prie , Monsieur , d'agréer l'assurance de mon respectueux attachement.

† P. V. Évêque de Quimper.

ÉTAT des Biens et Revenus des Fabriques des Paroisses.

NOMS des PAROISSES.	BIENS RURAUX.	MAISONS.	VALEUR CAPITALE.	PRODUIT ANNUEL.	RENTES RESTITUÉES.	RENTES par LEGS et DONATIONS.	RENTES de FONDATIONS.	CHARGES.	REVENU NET.	OBSERVATIONS.
Orvieu	un champ affecté aux trois fractions	0	0	offrandes et casuel	0	0	une fondation de trois francs Les autres sont attachées à l'hospice de quimper ou preséviter	réparation des églises.	0	Le produit des offrandes casuel suffit à peine pour remplir les charges
				Orvieu 2 juillet 1814 un: Tymenez curé de Orvieu						